



INSTALLATIONS OBSOLÈTES

Les remontées mécaniques abandonnées en France

S'émerveiller, protéger, partager

Les montagnes sont parmi les derniers espaces sauvages de la planète.

Depuis 1988, Mountain Wilderness œuvre pour la cohabitation entre montagne sauvage et montagne à vivre.

Association nationale agréée protection de l'environnement et reconnue d'utilité publique, Mountain Wilderness agit depuis plus de 35 ans pour faire évoluer les comportements vis-à-vis de la montagne au moyen d'actions sur le terrain, de publications et de relations auprès des acteurs politiques, associatifs et économiques.

Ouverte à tous les amoureux de la montagne, Mountain Wilderness soutient un rapport à la montagne fondé sur le respect des hommes et de la nature. Pour cela, les champs d'actions de l'association visent à :

- ▲ DÉFENDRE LES ESPACES NATURELS DE MONTAGNE
- ▲ ENCOURAGER LES PRATIQUES RESPECTUEUSES
- ▲ AMPLIFIER LA TRANSITION DES TERRITOIRES

mountainwilderness.fr | changerdapproche.org | installationsobsoletes.org

Mountain Wilderness France et les remontées mécaniques abandonnées

Dès 2001, le tout premier de nos chantiers de bénévoles de la campagne « installations obsolètes » concernait déjà des remontées mécaniques abandonnées : les téléskis du glacier du Sommeiller en Savoie.

Entre 2001 et 2024, Mountain Wilderness France a participé à 13 chantiers de démontage concernant des remontées mécaniques. Au total ce sont 22 appareils qui ont été démontés, dont 7 entièrement par des bénévoles.

Et qui sait combien d'autres démontages, dans lesquels nous n'avons pas participé directement, ont été plus ou moins inspirés par nos plaidoyers et l'exemple de nos chantiers ?

Chantiers de la campagne installations obsolètes concernant des remontées mécaniques dédiées au ski alpin :

2001 | Col Sommeiller (73) : parties de 3 téléskis

2005 | Col du Frêne (73) : 2 téléskis

2007 | Saint Anthème (63) : 3 téléskis

2012 | Montagne de Lure (04) : 4 téléskis.

2013 | Col du Lautaret (05) : 2 téléskis

2016 | Doucy en Bauges (73) : 1 télésiège

2020 | Saint Firmin (05) : mise en sécurité d'un télésiège, en vue du futur démontage complet

Remontées mécaniques dédiées au ski alpin **démontées entièrement par des bénévoles :**

2013 | La Colle Saint Michel (04) : 1 télésiège

2016 | Borée (07) : 1 télésiège

2017 | Alex (74) : 1 télésiège

2020 | Sainte Eulalie (07) : 2 téléskis

2023 | Saint Firmin (05) : 1 télésiège

Depuis 2001 nous avons fait évoluer la loi et les esprits

Dès 1991, l'article 12 du **protocole «tourisme» de la Convention Alpine**, signée par la France, prévoyait:«*Les nouvelles autorisations d'exploitation de remontées mécaniques ainsi que les concessions seront assujetties au démontage et à l'enlèvement des remontées mécaniques hors d'usage et à la re-naturalisation des surfaces inutilisées avec en priorité des espèces végétales d'origine locale.*»

À force de plaider, **Mountain Wilderness France a obtenu en 2016 que cette obligation soit finalement transcrite en droit français** dans la [loi «de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne»](#) (dite loi montagne II). Cet alinéa a été ajouté dans le code de l'urbanisme : «*L'autorisation d'exécution des travaux est assortie d'une obligation de démontage des remontées mécaniques et de leurs constructions annexes, ainsi que de remise en état des sites.*»

Cependant, il faut rappeler le principe de non-rétroactivité de la loi : **seules les remontées mécaniques construites après son entrée en vigueur seront concernées par l'obligation de démontage**. C'est pourquoi, à ce jour, aucun démontage de remontée mécanique résultant de l'application «à la lettre» de cette loi n'est encore intervenu. La durée de vie d'une remontée est généralement de 30 ans, faisant que les premiers appareils installés sous le régime de la loi Montagne II commenceront à devenir obsolètes vers 2047.

Cette disposition, et l'esprit de la loi instaurant l'obligation de démontage semblent désormais consensuels. **Dans leur rapport d'évaluation de la loi Montagne II en mars 2020**, les parlementaires écrivent: «*Le démontage des remontées mécaniques obsolètes témoigne d'une prise de conscience partagée*» et proposent d'«*étendre l'obligation de démontage des remontées mécaniques définitivement mises à l'arrêt aux remontées mécaniques antérieures à la loi Montagne II.*»

En octobre 2020, **Domaines Skiables de France** (syndicat professionnel national des entreprises de remontées mécaniques et domaines skiables) **annonce 16 «éco-engagements»** parmi lesquels: «*le déploiement d'une stratégie d'élimination des remontées mécaniques abandonnées à partir de l'été 2021, pour atteindre en 2023 un objectif d'élimination de trois installations obsolètes chaque année.*»

Il va sans dire que nous suivons avec vigilance la concrétisation de cet engagement. **De 2021 à 2023, Domaines Skiables de France a réalisé le démontage de 5 téléskis complets et de la gare de départ d'un autre.**

Dans son rapport: «[Les stations de montagne face au changement climatique - février 2024](#)», la **Cour des Comptes** aborde à son tour la question des remontées mécaniques abandonnées.

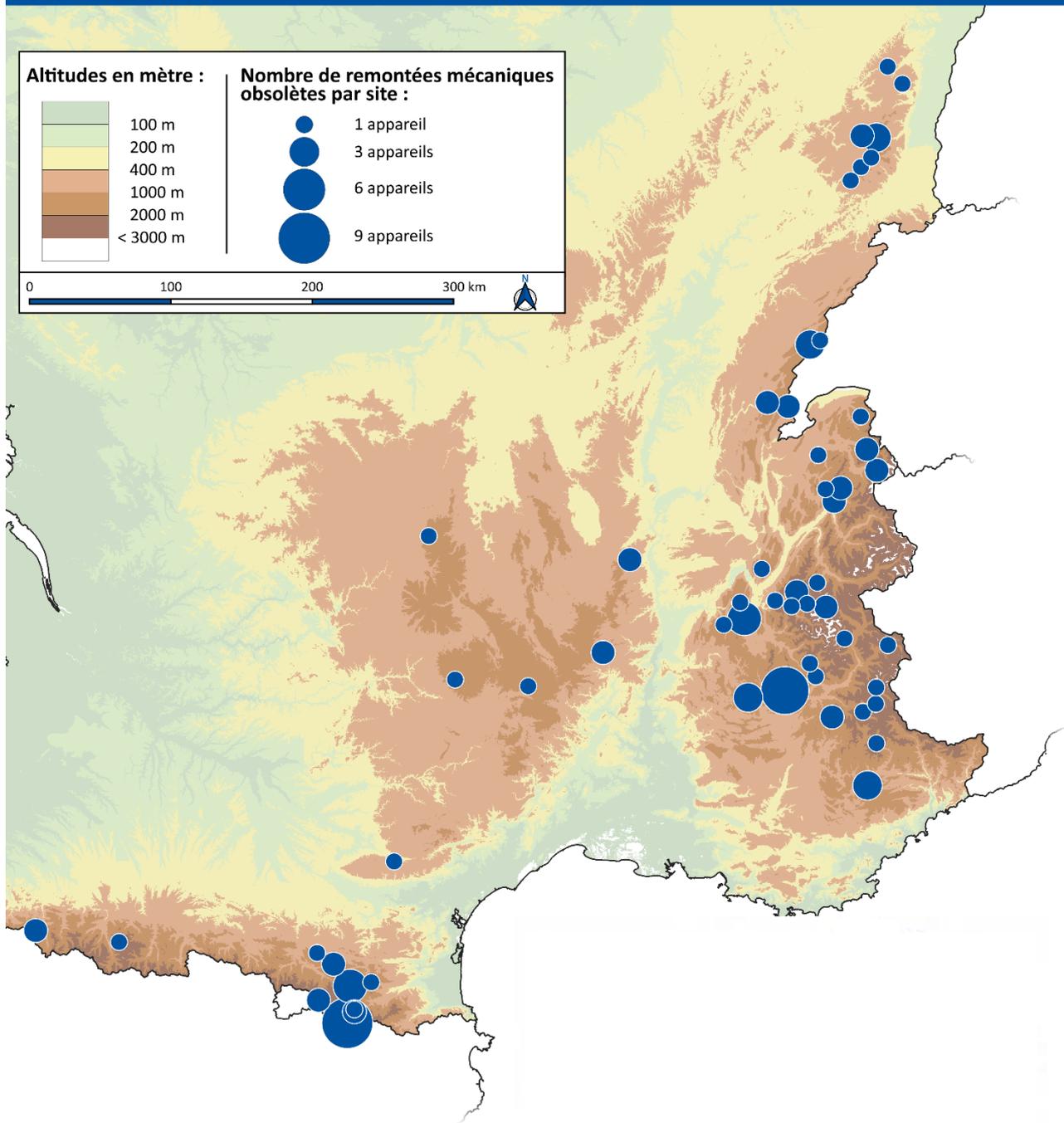
Elle écrit: «*En dépit du développement d'initiatives publiques locales, [...] le stock d'installations à démonter et dont la moyenne d'âge est très avancée est particulièrement important. Ces démarches, reposant actuellement sur des volontés isolées, gagneraient à se développer avec un cadre plus contraignant.*» et aussi: «*Cependant il conviendrait également non seulement d'étendre l'obligation de démontage à l'ensemble des installations définitivement arrêtées, [...] mais également de prévoir des sanctions en cas d'infraction. Pour les stations déjà fermées ou fragilisées, un dispositif de solidarité pourrait être créé afin d'assurer le financement et l'effectivité des désinstallations.*»

En conclusion, la Cour des Comptes formule la recommandation suivante: «*mettre en place un fonds d'adaptation au changement climatique destiné à financer les actions de diversification et de déconstruction des installations obsolètes, alimenté par le produit de la taxe sur les remontées mécaniques.*»

Dans ce contexte, il nous a semblé indispensable que notre association puisse s'appuyer sur une connaissance précise de la situation des remontées mécaniques abandonnées des montagnes de France. Et cela n'est pas une évidence car qui dit «abandonné», dit souvent «oublié»; et les avis peuvent diverger sur ce qui est ou n'est pas une remontée mécanique abandonnée.

Voici le résultat de notre travail que nous nous efforcerons désormais de tenir à jour : **nous avons dénombré 101 remontées mécaniques abandonnées, réparties sur 56 sites différents.**

Carte de localisation des remontées mécaniques obsolètes françaises en 2024



Source des données :

Inventaire des remontées mécaniques obsolètes : Mountain Wilderness France

Base de données STATIONFERMEE - Pierre-Alexandre Metral

Base de données CAIRN - Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés

Sites internet : <https://stationsfantomes.wordpress.com>

<https://www.remontees-mecaniques.net>

Modèle numérique de terrain : BDALTI2_250M - IGN

Conception : Pierre-Alexandre Metral - Mountain Wilderness France - 2024

ANNEXES

- ▲ Méthodologie
- ▲ Quelle est la nature des remontées mécaniques abandonnées ?
- ▲ Quelle est la taille des remontées mécaniques abandonnées ?
- ▲ De quand date le délaissement des remontées mécaniques abandonnées ?
- ▲ Quelle est la taille des sites supports des remontées mécaniques abandonnées ?
- ▲ Où sont localisées les remontées mécaniques abandonnées ?
- ▲ Quelles sont les aires protégées où se trouvent des remontées mécaniques abandonnées ?



Méthodologie

Le groupe de travail « Installations Obsolètes » de Mountain Wilderness France (MWF) a établi une liste des remontées mécaniques abandonnées dans les montagnes de France.

Cette liste a été établie en recoupant différentes sources :

- ▲ Témoignages de bénévoles compilés dans l'**inventaire des installations obsolètes de MWF**
- ▲ **Recensement des sites alpins fermés** établi par Pierre-Alexandre Métral dans le cadre de sa thèse
- ▲ Site internet stations fantômes : stationsfantomes.wordpress.com
- ▲ Site internet remontees-mecaniques.net
- ▲ **Base de données CAIRN** du Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés
- ▲ Cartes topographiques et photographies aériennes de l'IGN : geoportail.gouv.fr & remonterletemps.ign.fr
- ▲ Photographies aériennes et images « street view » de [google maps](https://www.google.com/maps)

Nous avons compté **101 remontées mécaniques abandonnées sur 56 sites dans tous les massifs de France**. Elles représentent **une longueur cumulée totale de 57 634m**.

Ont été inscrits à l'inventaire :

- ▲ L'ensemble des remontées mécaniques **n'ayant pas été exploitées durant 5 années consécutives**. En référence au cadre légal, un appareil ne peut théoriquement plus être ré-exploité au-delà de ce temps de délaissement autorisé. En deçà, il ne peut pas encore véritablement être considéré comme abandonné.
- ▲ Uniquement les remontées mécaniques **dont la fonction principale était reliée à la pratique du ski alpin** (les appareils industriels, militaires, ou panoramiques abandonnés n'ont pas été comptabilisés).
- ▲ Toutes les remontées mécaniques **dont il subsiste tout ou partie des superstructures** (pylônes et gares). Certaines sont déjà partiellement démontées : il ne reste qu'une partie des superstructures.

Les remontées démontées pour lesquelles seuls subsistent des socles, fondations, contrepoids etc. ne sont pas comptées. Il reste que ces traces "ultimes" des aménagements touristiques sont tout de même à considérer comme des installations obsolètes.

La liste n'est peut-être pas exhaustive, et certains cas particuliers pourraient être contestables : parce que l'abandon n'est pas considéré comme définitif par certains, parce qu'il ne reste en fait qu'une partie de l'installation, etc.

Les remontées mécaniques abandonnées sont de natures diverses : cela va des petits fils-neige aux grands télésièges. C'est pourquoi à chaque remontée mécanique est associée une longueur qui permet de quantifier son importance.

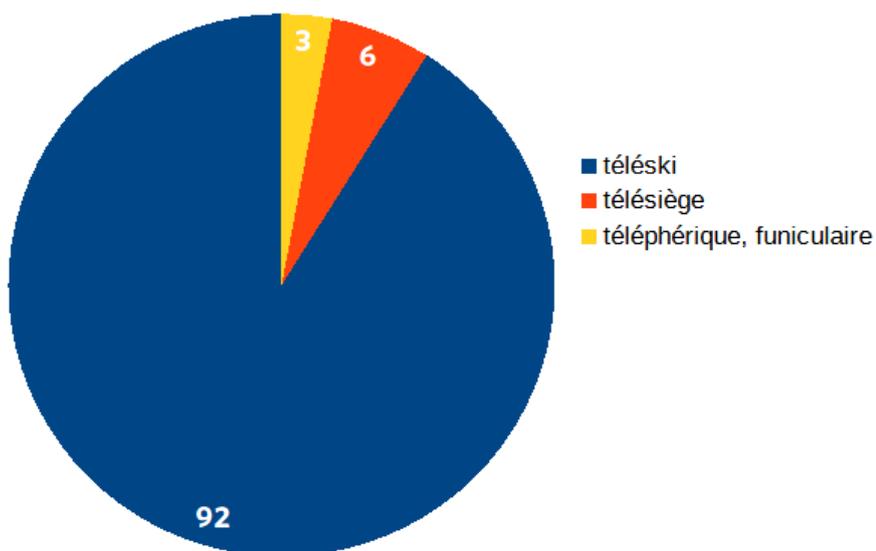
Cette longueur correspond à la distance sur le terrain entre les gares amont et aval indiquée sur la fiche technique de la remontée mécanique lorsque celle-ci apparaît dans les sources. En l'absence de fiche technique, la longueur est estimée par mesure sur la carte topographique.

Pour les appareils partiellement démontés, la longueur comptabilisée correspond à celle de l'installation complète.

Régulièrement, des remontées mécaniques sont abandonnées quand d'autres sont démontées (par Mountain Wilderness ou par d'autres intervenants), la liste est donc évolutive. Les chiffres présentés ici correspondent à l'état des lieux, au mieux de notre connaissance, **en date du 27/04/2024**.

Quelle est la nature des remontées mécaniques abandonnées ?

Répartition des remontées abandonnées par type d'appareil

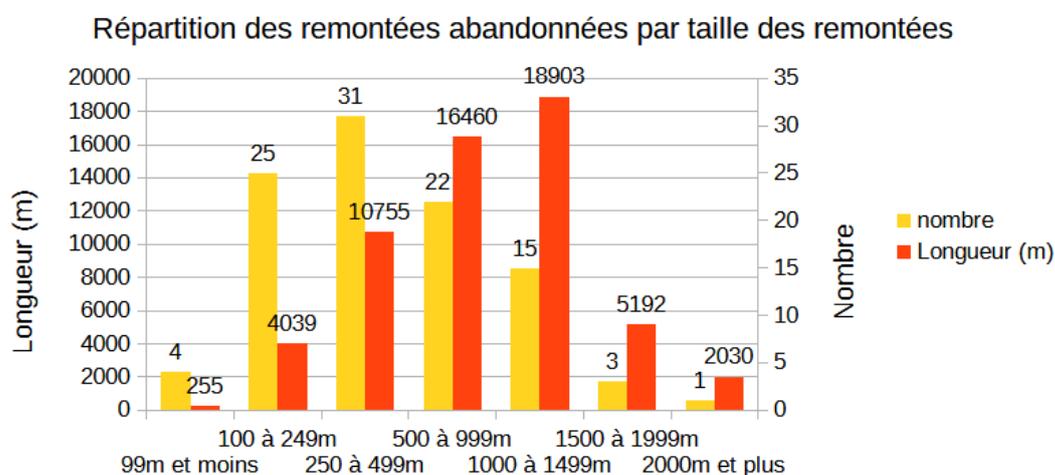


La grande majorité des remontées mécaniques abandonnées sont des téléskis : **91% en nombre, 78% en longueur**.

Mountain Wilderness a démontré par les chantiers déjà menés qu'elle était capable d'organiser le démontage de téléskis avec le concours de bénévoles.

En revanche, les appareils plus lourds (télésièges, téléphériques, funiculaires...) ne peuvent pas être démontés et évacués par le seul recours aux bénévoles. La taille et la masse des pylônes, moteurs, etc. rendent nécessaire l'emploi d'engins, méthodes et équipements professionnels.

Quelle est la taille des remontées mécaniques abandonnées ?



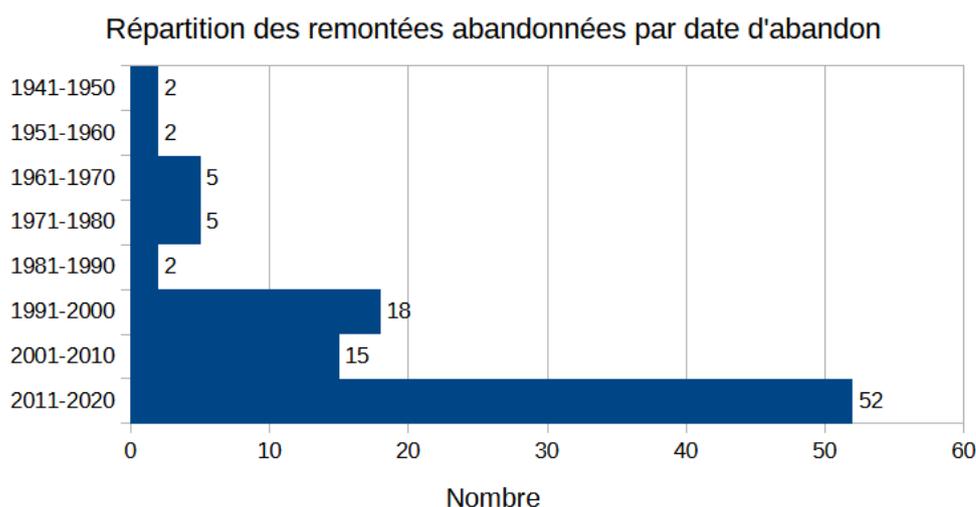
Exemple de lecture du graphique: il y a **31 remontées mécaniques abandonnées** dont la longueur est **comprise entre 250 et 499m**. Ces dernières représentent une **longueur totale cumulée de 10755m**.

Les petites remontées (moins de 500m de long) représentent **59% du nombre des remontées abandonnées, mais seulement 26% de la longueur totale**.

Ces petites remontées mécaniques se prêtent mieux aux chantiers bénévoles organisés par Mountain Wilderness.

Plus que la longueur proprement dite, c'est le nombre de pylônes qui apparaît être un facteur limitant. En effet avec nos méthodes et outils, **une équipe de bénévoles parvient à démonter et évacuer environ 2 pylônes par journée de travail**. Les bénévoles participent aux chantiers sur leur temps libre faisant que les opérations ne peuvent pas dépasser quelques jours.

De quand date le délaissement des remontées mécaniques abandonnées ?



Exemple de lecture du graphique: il y a **18 remontées mécaniques abandonnées** qui ont été abandonnées dans la décennie 1991-2000.

Les remontées abandonnées lors de la dernière décennie 2011-2020 sont majoritaires : **51% du nombre total des remontées mécaniques, représentant 57% de leur longueur.**

Ces chiffres sont la traduction d'un **phénomène de fermeture des domaines skiables très actif aujourd'hui**. Mais cette surreprésentation des appareils délaissés récemment est surtout à mettre en lien avec la taille et la complexité toujours plus haute des parcs d'appareils concernés par des fins d'exploitation depuis le début des années 2000. Les petits centres de ski ne sont plus les seuls concernés par les mises à l'arrêt puisque de « petites stations touristiques » parfois composées d'une dizaine d'appareils, dont des télésièges, sont aujourd'hui régulièrement forcés à la clôture de leur exploitation.

La conjoncture actuelle du phénomène de fermeture résulte de **la fragilité économique des domaines skiables**. Elle est largement liée aux effets du changement climatique qui ont une incidence sur la fiabilité de l'enneigement, mais aussi **à l'arrivée en fin de vie des remontées mécaniques** qui ont pour la plupart été aménagées dans les années fastes du ski en France (1960-1980). Pour rappel, **on peut considérer l'arrivée à obsolescence des remontées mécaniques autour de la trentième année d'exploitation.**

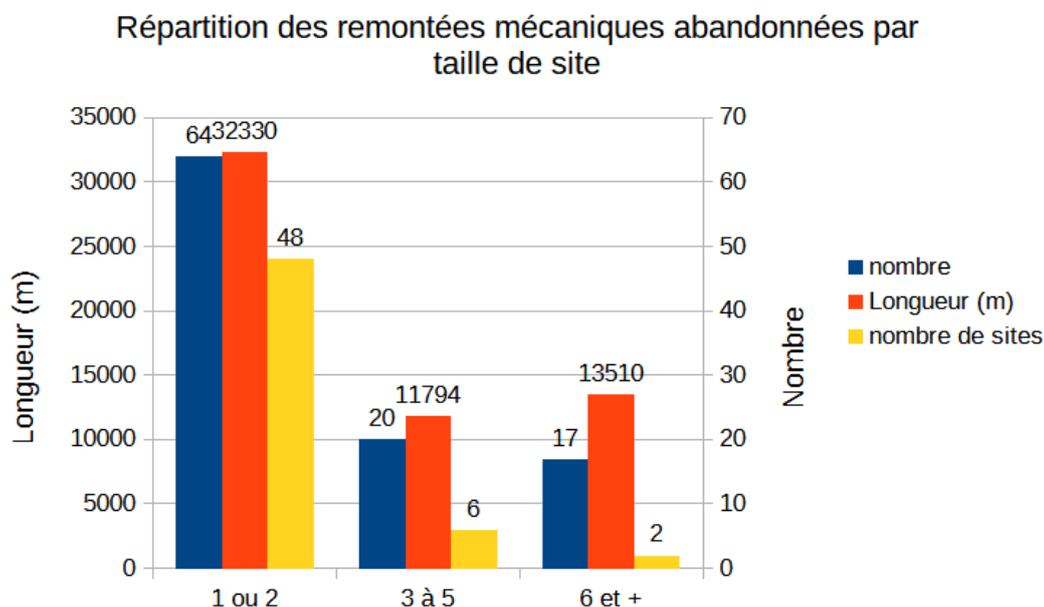
On notera aussi la présence d'appareils délaissés depuis plusieurs décennies (souvent le temps de délaissement apparaît plus long que le temps d'exploitation !) quand bien même une large frange des installations abandonnées ont pu être déséquipées (à noter que l'action de Mountain Wilderness s'est tout particulièrement tournée vers ces friches anciennes). Ceci rappelle **la présence de « verrous locaux » qui ont tendance à retarder, voire bloquer l'amorce de chantiers de désarmement.**

Un enjeu fort de la campagne « installations obsolètes » tient tout particulièrement dans **l'accompagnement des parties prenantes** (collectivités, habitants, propriétaires fonciers, exploitants...) dans un changement de regard sur les délaissés touristiques, faire le deuil du ski et ancrer l'action publique dans une dynamique « désaménagiste ».

Comme indiqué dans la méthodologie, les remontées mécaniques n'étant plus exploitées depuis moins de 5 ans (après 2019) ne sont pas considérées comme « abandonnées ». C'est pourquoi la décennie en cours 2021-2030 n'apparaît pas dans le graphique.

Cependant **nous avons relevé 49 remontées mécaniques (longueur totale 29770m) arrêtées depuis moins de 5 ans**. Si elles ne sont pas démontées prochainement, elles viendront s'ajouter à la liste des appareils abandonnés. Soit une augmentation potentielle (toutes choses égales par ailleurs) de **+49% en nombre et +52% en longueur du stock de remontées abandonnées dans les 5 prochaines années**. Ceci rappelle que de nouveaux dispositifs doivent être imaginés pour une gestion plus efficiente et systématisée des délaissés du transport par câble.

Quelle est la taille des sites supports des remontées abandonnées ?



On appelle ici « taille du site » le nombre de remontées mécaniques abandonnées recensé sur un même site de ski alpin.

Plusieurs configurations sont à souligner : des sites alpins n'étant plus exploités ; des domaines actifs où une large frange du parc d'appareil n'est plus exploitée mais où une petite offre de ski d'apprentissage a été conservée ; des domaines actifs où quelques appareils secondaires ne sont plus exploités (appareils en panne, doublons, ou simplement obsolètes...).

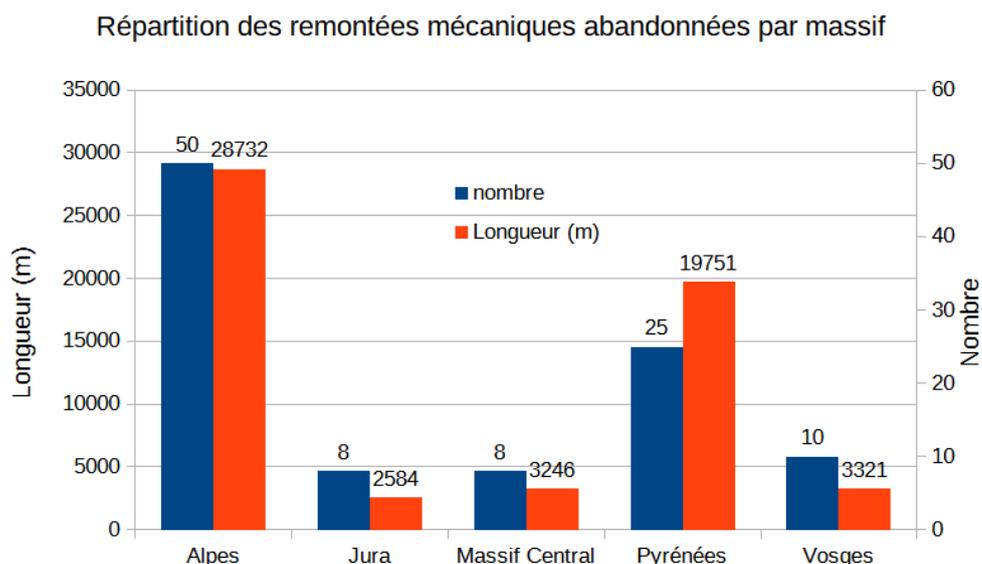
Exemple de lecture du graphique: il y a **6 sites qui comptent entre 3 et 5 remontées mécaniques abandonnées**, sur ces 6 sites il y a au total 20 remontées, représentant une longueur totale cumulée de 11794m.

Les « petits sites » (1 ou 2 remontées abandonnées) représentent 86% des sites et 63% du stock total d'appareils délaissés. Il s'agit principalement d'anciens « centres de ski » destinés à l'apprentissage n'ayant jamais compté plus de quelques remontées mécaniques, mais aussi des appareils secondaires situés en marge de grands domaines skiables en activité.

Par contre **2 « petites stations touristiques » fermées (8 et 9 remontées abandonnées) représentent à elles seules 23% de la longueur totale** des remontées abandonnées.

Un chantier bénévole organisé par Mountain Wilderness est adapté pour traiter le cas des « centres de ski » étant donnée la taille limitée du parc d'appareils. Les « petites stations touristiques » comptant plus de 5 remontées mécaniques délaissées ou des appareils plus complexes à déséquiper demandent des moyens financiers et techniques bien supérieurs dans lesquels un chantier bénévole ne peut résolument s'inscrire. **Un constat qui n'est pas sans rappeler le besoin de dispositifs nouveaux d'accompagnement aux démontages** (subventionnement, fonds de solidarité) et l'enjeu de responsabilisation des exploitants en mauvaise santé (provisionnement et planification du désarmement en amont des fermetures...).

Où sont localisées les remontées mécaniques abandonnées ?



Exemple de lecture du graphique: dans le Massif Central, 8 remontées mécaniques sont abandonnées. Elles représentent une longueur totale cumulée de 3246m.

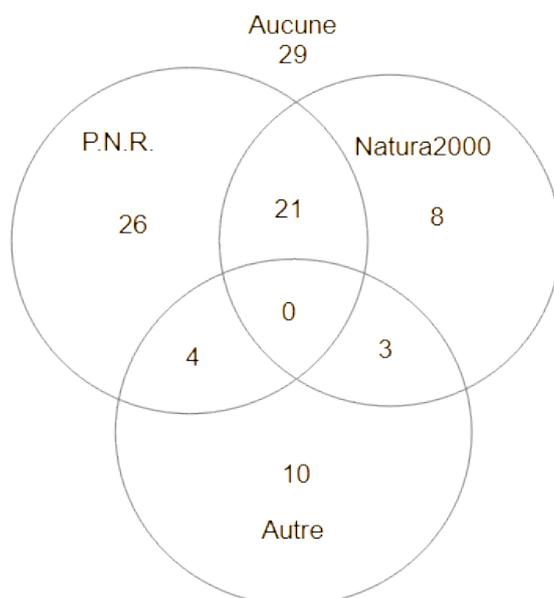
Les Alpes représentent le gros du contingent des remontées mécaniques abandonnées: **50% en nombre et 50% en longueur**. Ce chiffre apparaît conforme à la géographie des sites de ski alpin fermés français qui en effectif se trouvent principalement localisés dans le massif des Alpes.

À noter cependant que **les massifs de moyenne montagne français (Jura, Massif Central, Vosges) apparaissent davantage marqués par le phénomène de fermeture** proportionnellement au nombre de sites encore actifs aujourd'hui.

Mountain Wilderness a par ailleurs déjà réalisé des chantiers de démontage de remontées mécaniques abandonnées dans les Alpes, le Massif Central ainsi que le Jura.

Quelles sont les aires protégées où se trouvent des remontées abandonnées ?

Répartition des remontées mécaniques abandonnées par type d'aire protégée.



Exemple de lecture du graphique : il y a 21 remontées mécaniques abandonnées qui se situent à la fois dans un parc naturel régional et dans une zone Natura2000.

La catégorie « autre » recouvre par exemple les réserves naturelles, les zones d'adhésion des parcs nationaux, etc.

Comme différents types de zonages peuvent se superposer, certaines remontées mécaniques se situent dans plusieurs aires protégées.

La plupart des remontées mécaniques abandonnées sont localisées dans une aire protégée (71% en nombre, 69% en longueur).

Ce sont généralement des parcs naturels régionaux (50% des remontées mécaniques en nombre, 51% en longueur), ou des zones Natura2000 (32% en nombre, 37% en longueur), parfois les deux à la fois.

Les parcs naturels régionaux, territoires de projets de développement durable par excellence, apparaissent comme des acteurs incontournables pour traiter le démontage des remontées mécaniques abandonnées. **Mountain Wilderness accompagne les gestionnaires des PNR** lors des révisions des chartes en vue d'inscrire l'objectif de déséquipement des installations obsolètes comme enjeu pour ces structures.



Pour en savoir plus sur nos actions et campagnes

mountainwilderness.fr | changerdapproche.org | installationsobsoletes.org

Mountain Wilderness France

5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble
04 76 01 89 08 | contact@mountainwilderness.fr

Suivez-nous sur :

